



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Prefabricated Mobile Building	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P424-180211/A	Date 2018-06-21
Client Reference No. - N° de référence du client 5P424-180211	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$STN-205-5068	
File No. - N° de dossier STN-8-41005 (205)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-08-01	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baessler, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur stn205
Telephone No. - N° de téléphone (306) 241-2826 ()	FAX No. - N° de FAX (306) 975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA P.O.BOX 220 RADIUM HOT SPRINGS British Columbia V0A1M0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
6.2 BESOIN	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 PAIEMENT.....	11
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
6.12 INSPECTION ET ACCEPTATION	13
ANNEXE A	14
TABLEAU DE CONFORMITÉ ET SPÉCIFICATIONS – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES ..	14
ANNEXE B	23
BASE DE PAIEMENT	23
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	24
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

L'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux du Canada Yoho et Kootenay a besoin d'une structure mobile destinée à la vente et à l'information qui pourrait être fabriquée en dehors des lieux, livrée et branchée au réseau électrique. La structure sera conforme à l'image de marque, accessible, et reflétera le motif architectural retrouvé dans les parcs en régions montagneuses. Un certain nombre d'options ont été étudiées et la fabrication d'un petit kiosque d'information et de vente au détail sur une remorque, par exemple une maison mobile, serait la plus facilement réalisable.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B1000T	Condition du matériel – soumission	2014-06-26
--------	------------------------------------	------------

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (un exemplaires papier)
Section II : Soumission financière (un exemplaires papier)
Section III : Attestations (un exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) le soumissionnaire doit fournir une documentation avec sa soumission indiquant comment il répond aux exigences techniques décrites à l'annexe «a».
- b) le soumissionnaire devrait soumettre avec sa soumission l'annexe complète «A» spécifications de construction mobiles préfabriquées et matrice de conformité

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix total de soumission le plus bas recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un bâtiment mobile préfabriqué conformément à l'exigence figurant à l'annexe «a» et à l'offre technique de l'entrepreneur, datée de _____.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période contractuelle est de la date de l'adjudication du contrat jusqu'à la date d'acceptation des livrables.

6.4.2 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le **2018-10-01**, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nancy Baessler, Procurement Specialist
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Suite 110, 101 22nd Street East
Saskatoon, SK S7K 0E1
Telephone: 306 241 2826
E-mail address: Nancy.Baessler@pwgsc-tpsgc.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Determiner.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(Compléter ou supprimer)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans le contrat l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

H1000C Paiement unique 2008-05-12

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générale, 2010A (2016-04-04) biens (complexité moyenne)
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de Paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2008-05-12

6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement

6.13 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

- a. rendu droits acquittés (DDP) Samson Mall, 201 Village Road, Lake Louise, AB T0L 1E0. Selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
- b. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison, d'administration, des coûts et des risques de transport et de dédouanement, y compris le paiement des droits de douane et des taxes applicables.
- c. Le fournisseur doit également aviser l'autorité chargée du projet au moins 72 heures avant la livraison.

ANNEXE A

TABLEAU DE CONFORMITÉ ET SPÉCIFICATIONS – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement obligatoires minimales figure dans le « Tableau de conformité » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans quelle mesure ils respectent chaque spécification fonctionnelle en consignait cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte du tableau de conformité.
3. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les fiches techniques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
4. Si les documents justificatifs susmentionnés ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire qu'il doit les fournir dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date de l'avis. S'il ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante dans le délai imparti, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée d'emblée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DDP).
6. Si le ou les produits proposés ne sont pas conformes à l'une ou l'autre des spécifications de rendement obligatoires, la soumission sera déclarée non recevable et éliminée d'emblée.

1. Besoin

L'Unité de gestion du secteur de Lake Louise et des parcs nationaux du Canada Yoho et Kootenay a besoin d'une structure mobile destinée à la vente et à l'information qui pourrait être fabriquée en dehors des lieux, livrée et branchée au réseau électrique. La structure sera conforme à l'image de marque, accessible, et reflétera le motif architectural retrouvé dans les parcs en régions montagneuses. Un certain nombre d'options ont été étudiées et la fabrication d'un petit kiosque d'information et de vente au détail sur une remorque, par exemple une maison mobile, serait la plus facilement réalisable.

La structure sera abritée dans le terrain de stationnement du centre commercial Samson pendant l'hiver 2018-2019 et servira de centre d'accueil temporaire pendant les rénovations du centre d'accueil de Lake Louise qui se dérouleront à ce moment. Une terrasse et une rampe temporaires seront ajoutées à la structure lorsque cette dernière sera en place.

L'emplacement où sera située la structure de façon semi-permanente au printemps 2019 est à l'extérieur, sur le rivage du lac Louise. La structure sera disposée sur une plateforme surélevée qui surplombe la promenade reliant le ruisseau Louise et le hangar à bateaux. Cette plateforme mesure 26 pi x 38 pi et est située en vue de l'endroit où, chaque jour, des milliers de personnes prennent leurs photos emblématiques du lac Louise et du glacier Victoria en souvenir de leur visite. La plateforme est surélevée d'approximativement 2 pi par rapport à la promenade et elle est accessible par quatre (4) marches courbées. Une structure mobile de 8 pi x 24 pi sera conçue et fabriquée de façon à être adaptée à cet emplacement. Une fois que cette structure sera en place, on lui construira une terrasse.

2. Livraison

La structure doit être livrée au centre commercial Samson au 201, chemin du Village, Lake Louise (Alb.) T0L 1E0. Comme il ne s'agit pas de la destination finale de la structure, l'entrepreneur doit fournir l'information nécessaire aux fins de son remorquage et de son nivelage.

3. Spécifications obligatoires relatives à la structure

Au minimum,

la structure :

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
	Oui	Non		
doit être construite sur une remorque créée précisément à cette fin;				
doit respecter la norme <u>CSA Z-240</u> ;				
doit être conforme à toutes les normes et exigences applicables du Code national du bâtiment (CNB) et de l'Association canadienne de normalisation (CSA). Tous les services de conception et les matériaux doivent être conformes à tous les codes de pratiques normalisées de l'industrie de la conception applicables en Colombie-Britannique ou en Alberta, au Canada. Tous les dessins de conception et devis de la structure doivent être réalisés, estampillés et signés par un ingénieur autorisé à exercer sa profession en Alberta ou en Colombie Britannique;				
doit être conforme à la réglementation sur la circulation routière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique;				
doit être construite et conçue de façon à résister aux éléments naturels, y compris les hautes altitudes, les chutes de neige abondantes, le vent et la pluie;				
doit être fabriquée de matériaux et de revêtements de finition de haute qualité et de				

longue durée de vie, qui sont garantis;				
doit être visuellement et esthétiquement plaisante et respecter les lignes directrices en matière d'architecture établies pour le parc national du Canada Banff;				
doit respecter la norme CAN/CSA-B651-F95, Conception accessible pour l'environnement bâti;				
doit pouvoir contenir des présentoirs de vente au détail encastrés et déplaçables qui reflètent la conception pour la vente au détail fournie.				

Structure, murs et toit

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.																		
	Oui	Non																				
La remorque doit mesurer 24 pi de longueur x 8 pi de largeur et être construite précisément pour une maison mobile. Elle doit respecter les critères de la norme CSA Z-240 .																						
L'isolant doit être une mousse pulvérisée d'au moins R24 pour les murs et R38 pour le plafond.																						
Les murs intérieurs doivent être à rainures et languettes.																						
Les murs extérieurs doivent être revêtus d'un placage de type « cabane de bois rond » en quarts de rondins d'au moins 2 po x 8 po, avec teinture transparente et boiseries pour les fenêtres.																						
La structure doit avoir les mesures suivantes :																						
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Dimensions intérieures</th> <th>Dimensions extérieures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Longueur</td> <td>22 pi 9 po</td> <td>24 pi</td> </tr> <tr> <td>Largeur</td> <td>7 pi 1 po</td> <td>8 pi</td> </tr> <tr> <td>Hauteur maximale du toit</td> <td></td> <td>13 pi 6 po</td> </tr> <tr> <td>Hauteur des murs</td> <td>Au moins 8 pi</td> <td>Au plus 13 pi 6 po</td> </tr> <tr> <td>Comble (avec garde-corps et échelle amovible)</td> <td>Au moins 9 pi de longueur</td> <td>Au moins 7 pi</td> </tr> </tbody> </table>		Dimensions intérieures	Dimensions extérieures	Longueur	22 pi 9 po	24 pi	Largeur	7 pi 1 po	8 pi	Hauteur maximale du toit		13 pi 6 po	Hauteur des murs	Au moins 8 pi	Au plus 13 pi 6 po	Comble (avec garde-corps et échelle amovible)	Au moins 9 pi de longueur	Au moins 7 pi				
	Dimensions intérieures	Dimensions extérieures																				
Longueur	22 pi 9 po	24 pi																				
Largeur	7 pi 1 po	8 pi																				
Hauteur maximale du toit		13 pi 6 po																				
Hauteur des murs	Au moins 8 pi	Au plus 13 pi 6 po																				
Comble (avec garde-corps et échelle amovible)	Au moins 9 pi de longueur	Au moins 7 pi																				
Le toit doit présenter une pente double inclinée selon un rapport 10:2; il doit être recouvert de profilés en acier nervurés d'au moins calibre 26 et de couleur noire ou gris foncé, peu luisant.																						
Toutes les fenêtres et portes doivent être conformes à la norme CSA A440.2, avec coefficient R et verre																						

<p>trempe;</p> <ul style="list-style-type: none"> fenêtre 1 : fenêtre à cadre en aluminium d'au moins 36 po x 48 po, à vitrage double à faible émissivité, trempé, pour haute altitude, à ouverture par basculement vers l'extérieur; lanterneau 1 : à cadre en aluminium d'au moins 32 po x 36 po, à vitrage double à faible émissivité, trempé, pour haute altitude; ensemble porte et mur en verre de type NanaWall : doit mesurer au moins 12 pi 8 po, 1 panneau fixe et 3 panneaux ouvrables, à cadre en aluminium, à vitrage double à faible émissivité, trempé, pour haute altitude; fenêtre 2 (fenêtre du comble) : fenêtre à cadre en aluminium d'au moins 24 po x 24 po, à vitrage double à faible émissivité, trempé, pour haute altitude. 				
---	--	--	--	--

Électricité et chauffage

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
	Oui	Non		
L'installation électrique doit être de 110 V, de type pour VR à branchement direct; le nombre de prises et leur emplacement seront déterminés sur le plan de conception pour la vente au détail.				
Le système de chauffage doit être un appareil de chauffage électrique mural, de puissance suffisante pour chauffer tout l'espace.				

Finis intérieurs

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
	Oui	Non		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les appareils d'éclairage doivent être des appareils (au moins 6) à DEL de qualité commerciale, sur rail, au fini de nickel ou d'étain brossé.				
Le revêtement de sol doit être en stratifié de qualité commerciale d'une largeur de planche d'au moins 6 po.				

Durabilité

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
	Oui	Non		
L'enveloppe doit être résistante aux moisissures et aux fluctuations de températures, au vent et aux surcharges dues à la neige que l'on retrouve en régions montagneuses.				
La structure sera utilisée dans une région où se trouvent des ours et doit être conçue pour y résister sans incident.				

Conception et plans

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
	Oui	Non		
L'entrepreneur doit soumettre des plans et un devis suffisamment détaillés pour montrer le type de structure envisagé, y compris, entres autres, les matériaux qui seront utilisés et les supports structuraux. Les dessins doivent être présentés en format AutoCAD ou PDF et tous les autres documents, en format Word ou PDF.				
L'entrepreneur doit veiller à fournir à Parcs Canada tous les dessins d'atelier pour les divers composants de la structure.				
L'entrepreneur doit compiler et garder en dossier tous les dessins et documents qui devront être fournis à Parcs Canada à la livraison et à				

l'acception de la structure.				
L'entrepreneur doit faire préparer tous les plans et devis sous la supervision d'un ingénieur autorisé à exercer sa profession en Colombie-Britannique ou en Alberta. Tous les dessins de conception et devis, dessins d'atelier et manuels de démarrage et de mise en service doivent être estampillés et signés par l'ingénieur pour confirmer que toutes les normes et tous les codes applicables ont été pris en compte dans la conception et la construction de cette structure.				

Installation des présentoirs pour la vente

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
	Oui	Non		
L'entrepreneur doit mettre en œuvre des installations de vente au détail achetées et qui lui auront été livrées selon les détails du plan de conception pour la vente au détail fourni par Parcs Canada.				

Portée des travaux

L'entrepreneur devra fournir les services et produits suivants :

1. concevoir et construire une structure qui comprend les éléments suivants :
2. remorque (8 pi x 24 pi);
3. structure au toit à double pente avec comble;
4. branchement électrique;
5. revêtement extérieur de type « cabane en bois rond », toit métallique et fenêtres appropriées aux hautes altitudes, selon les exigences décrites à la section 3;
6. système de porte en verre coulissante ou pliante à deux battants qui peut s'ouvrir en été et qui couvre la majorité du mur orienté vers le lac;
7. l'intérieur doit être fini avec de l'isolant, un système électrique, un système d'éclairage, un revêtement de sol commercial, un système de chauffage, et des panneaux muraux à rainures et languettes selon les détails de la section 3;
8. l'entrepreneur installera les présentoirs de vente au détail selon le plan de conception à cet effet fourni par Parcs Canada;
9. l'entrepreneur livrera la structure au 201, chemin du Village, Lake Louise (Alb.) T0L 1E0.

Calendrier du projet

L'entrepreneur prendra les mesures nécessaires pour réaliser les travaux selon le calendrier ci-après.

Échéancier		
	Réunion de lancement entre l'entrepreneur et Parcs Canada	En personne, dans les locaux de l'entrepreneur
	Examen de la conception initiale	Téléconférence
	Examen de la conception finale et approbation	Téléconférence
	Début du processus de fabrication	Téléconférence
	Fin du processus de fabrication	Téléconférence
1 octobre 2018	Livraison de la structure	

Responsabilités

Responsabilités de l'entrepreneur : Pour la durée du contrat, l'entrepreneur doit effectuer ce qui suit :

1. correspondre avec le chargé de projet de Parcs Canada à la réunion de lancement et poursuivre, en temps opportun, la correspondance relative aux exigences du projet et à l'achèvement de chaque étape ou jalon indiqué dans le calendrier du projet;
2. assister aux réunions indiquées dans le calendrier du projet;
3. fournir au représentant de Parcs Canada une conception et des éléments visuels détaillés;
4. être responsable de la confirmation de toutes les mesures;
5. veiller à ce que la structure respecte les exigences des codes du bâtiment et de la réglementation provinciale sur la circulation routière;
6. élaborer des études conceptuelles sur support numérique qui seront fournies à Parcs Canada à des fins d'examen et de commentaires;
7. fournir des échantillons des matériaux qui seront utilisés;
8. incorporer les révisions aux études conceptuelles jusqu'à ce que l'approbation soit donnée de procéder à la production finale;
9. obtenir tous les matériaux nécessaires à la fabrication de la structure, y compris les options spécialisées comme les portes en verre à l'avant du bâtiment. Les présentoirs de vente au détail et un plan de conception pour la vente au détail seront fournis par l'entrepreneur;
10. mettre en œuvre les présentoirs de vente au détail, y compris les armoires et les surfaces lattées;
11. transporter la structure jusqu'à Lake Louise (Alberta);
12. fournir des instructions écrites relatives au soin et à l'entretien de la structure;
13. fournir des conseils continus à l'équipe de projet pendant toute la durée du projet;
14. respecter les échéances établies par Parcs Canada et indiquées dans le calendrier du projet;
15. veiller à la qualité de tout composant attribué en sous-traitance;
16. présenter une facture portant le numéro de contrat assigné par Parcs Canada à chaque date de paiement convenue.

Responsabilités de Parcs Canada : Pour la durée du contrat, Parcs Canada doit effectuer ce qui suit :

1. collaborer étroitement, avec efficacité et dans un esprit de collégialité, avec l'entrepreneur et son équipe de projet afin d'entretenir des relations de travail productives;
2. informer l'entrepreneur en temps opportun de tout retard ou problème qui pourrait se répercuter sur le calendrier de conception, de production et de livraison;

3. répondre en temps opportun et avec courtoisie aux demandes de renseignements et aux préoccupations de l'entrepreneur;
4. prévoir des installations de réunion ou des services de téléconférence;
5. s'efforcer de fournir rapidement à l'entrepreneur les renseignements, les documents et les matériaux convenus;
6. fournir à l'entrepreneur un dossier de ressources qui servira à l'élaboration des spécifications requises, p. ex. cartes, photos, lignes directrices en matière d'architecture, politiques, etc.;
7. fournir à l'entrepreneur de l'orientation technique et du soutien fonctionnel ainsi que des directives en ce qui concerne la mise en œuvre des présentoirs de vente au détail, y compris : la conception pour la vente au détail, le plan d'aménagement de l'éclairage, le positionnement des prises électriques, les dessins et les instructions d'installation;
8. examiner les produits livrés et fournir rapidement une rétroaction, des directives et des approbations;
9. organiser et animer une équipe de projet qui comprend des représentants de Parcs Canada ou qui fournit des instructions aux spécialistes au sein du personnel.

Produits à livrer dans le cadre du contrat

1. La conception et la fabrication d'une structure mobile d'information et de vente de 8 pi x 24 pi qui est équipée pour vendre de la marchandise et diffuser de l'information aux visiteurs sur le rivage du lac Louise, selon les spécifications décrites à la section 3.
2. La mise en œuvre de présentoirs de vente au détail (comme des armoires ou des surfaces lattées), selon les spécifications du plan de conception pour la vente au détail.
3. L'entrepreneur doit veiller à ce que la structure respecte les exigences des codes du bâtiment de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de la **norme CSA Z-240**, et de la réglementation sur la circulation routière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.
4. L'entrepreneur doit remettre des copies numériques de tous les documents, rapports et dessins du projet.
5. Les formats de document suivants doivent être utilisés, sauf si l'entrepreneur s'est entendu avec le représentant de Parcs Canada pour utiliser un autre format.

Type de document	Format du produit à livrer
Rapports écrits ou études	Microsoft Word, Excel et PowerPoint
Tableaux et budgets	Microsoft Word, Excel et PowerPoint
Présentations	Microsoft Word, Excel et PowerPoint
Dessins	AutoCAD ou Adobe PDF
Schémas	Adobe Creative Suite CS6 ou plus récent, Adobe PDF et EPS
Calendriers de projet	MS Project

6. Le kiosque mobile sera livré au centre commercial Samson au 201, chemin du Village, Lake Louise (Alberta) T0L 1E0, au plus tard le 1 octobre 2018.

Contrôle de la qualité

Parcs Canada peut inspecter l'ouvrage à toute étape de la production et peut ordonner l'inspection de toute partie de l'ouvrage dont la conformité aux documents contractuels est mise en doute. Si, après examen, l'ouvrage est déclaré non conforme aux exigences des documents contractuels, l'entrepreneur doit prendre les mesures nécessaires pour rendre l'ouvrage conforme, et assumer les frais d'inspection et de réparation. S'il est déterminé que les travaux respectent les documents contractuels, Parcs Canada paiera les coûts d'inspection et de remplacement.

Exigences de base relatives aux produits

Les produits et les matériaux utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés. Sur demande, fournir les documents confirmant le type, la source d'approvisionnement et la qualité des produits fournis.

Conditions environnementales et finis

1. Tous les matériaux de finition devraient être des produits d'extérieur de haute qualité.
L'entrepreneur peut proposer des produits d'une qualité différente ainsi que le prix de ces produits accompagnés d'une liste des avantages et des inconvénients de ces produits.
2. Les revêtements et les produits devraient être en mesure de résister aux éléments suivants :
3. conditions météorologiques extrêmes – température, chutes de neige abondantes et vent en région montagneuse;
4. rayonnement UV considérable en raison de l'altitude et de l'exposition – l'entrepreneur devrait recommander toute solution qui pourrait s'imposer pour atténuer les dommages potentiels s'il y a une quelconque préoccupation relative à la construction ou aux revêtements.

Garanties

Spécification de rendement	Spécification de rendement respectée?		Spécification de rendement offerte : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne comment leur produit se conforme aux exigences de la spécification de rendement.	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
	Oui	Non		
La qualité d'exécution et les matériaux à l'extérieur comme à l'intérieur de la structure doivent être entièrement couverts par une garantie de cinq (5) ans après l'achèvement des travaux. Tout problème, défaillance ou défectuosité mécanique ou toute usure normale et attendue qui se manifeste pendant cette période doit être corrigé aux frais de l'entrepreneur (c.-à-d. que les portes, fenêtres et éléments de rangement ainsi que leurs fixations doivent demeurer en bon état de fonctionnement pendant toute la période de la garantie). Les préoccupations principales sont la résistance aux intempéries (y compris les grands vents, les chutes de neige abondantes, l'altitude, l'exposition aux rayons UV et la pluie) et la fonction mécanique des diverses parties mobiles, plus particulièrement l'ouverture et l'assujettissement sécuritaires des éléments comme les fenêtres, les portes et les auvents, et la sécurité des compartiments de rangement, contenants et tiroirs pendant le transport.				

N° de l'invitation - Sollicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT

ARTICLE	DESCRIPTION	PRIX FERME TOTAL (\$CAN)
1	Structure mobile d'information et de vente, y compris une remorque de 8 pi x 24 pi Selon les spécifications décrites à l'annexe A du contrat, y compris : <ul style="list-style-type: none">• branchement au réseau électrique;• livraison au 201, chemin du Village, Lake Louise (Alb.)• installation des présentoirs de vente au détail.	\$
	PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION (PTS) =	\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
5P424-180211/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
5P424-180211

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
STN-8-41005

Id de l'acheteur - Buyer ID
STN205
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)